

Séance du 21 décembre 2020

2020/092

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Juliette SALANNE / Dominique GAYE / JB MARTINEZ / Ingrid BOUTARFA / Stéphanie MARQUEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT
En zoom : Michel DUHAMEL / Sandrine TREBUCQ

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Jean TRILLE (procuration pour Gisèle VINCENT) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

CREATION D'UN VERGER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la création d'un verger communal.

En commission agriculture du 12 novembre, puis en commission environnement du 30 novembre, il a été suggéré de créer un verger communal sur la parcelle Q126 (1946 m2 lieu-dit Le Buala). Ce verger sera accessible à tous et pourra faire l'objet de projets éducatifs notamment avec les écoles et/ou le centre de loisirs.

La commission environnement a sollicité le lycée Adriana qui lui a transmis une proposition (tarifaire, implantation et variétés d'arbres fruitiers).

M. le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour créer un verger communal et collaborer avec le lycée Adriana pour la plantation des arbres fruitiers pour un montant de 1.917,90€ et sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

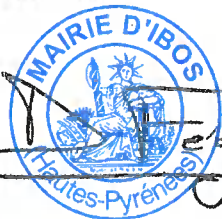
Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui permettront la création du verger communal.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le...24 DEC. 2020.....
de la publication le...24 DEC. 2020
IBOS,
Le.....24 DEC. 2020.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

